



SG/DRH - Mobilité - Cas signalés par les Organisations Syndicales

# SG/DRH - Mobilité - Cas signalés par les Organisations

Accueil

CGT

Récents

Corbeille

CGT

Conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la mobilité du 14 février 2020, "l'administration met à disposition de chaque organisation syndicale une rubrique sur une plateforme numérique pour qu'elle puisse faire remonter les cas signalés. Les organisations syndicales pourront inscrire notamment le nom des candidats se prévalant d'un article 60 ou d'un article 62 bis. Cette rubrique pourra être complétée pendant toute la durée de publication des postes et au plus tard à la date limite de remontée des avis des services sur les candidatures."

Pour le fil de l'eau ABC, la date limite de dépôt des signalements est la suivante :

Intitulé de la campagne	Date limite de dépôt des signalements
Fil de l'eau ABC 17/11_16/12	31/12/2020
Fil de l'eau ABC 01/12_31/12	15/01/2021
Fil de l'eau ABC 15/12_14/12	28/01/2021